

## Bienvenue dans la chambre d'hôtes du Mont Saint-Glard



La maison d'hôte n'est pas un lieu librement ouvert au public. C'est une famille qui vous accueille chez elle. Il y a peut-être aussi d'autres voyageurs sous le même toit. C'est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous les lieux de vie mis à votre disposition **dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun**. Pour le confort et la tranquillité de tous, nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir les **animaux**.

Respecter **l'interdiction de fumer** à l'intérieur, que ce soit dans les parties communes ou les chambres. Pour l'extérieur, des cendriers sont mis à votre disposition pour collecter les mégots.

Ne pas jeter dans les WC tout objet pouvant obstruer les canalisations et générer des désagréments.

Merci de ne **pas manger, ni boire** dans les chambres. Des tables et des chaises sont à votre disposition sous le préau et dans la pelouse.

Les visiteurs peuvent aussi accéder au **Wifi** gratuitement. S'il est de tradition que les visiteurs rangent literie, effets et vêtements, leurs hôtes effectuent chaque jour un passage de propreté notamment pour vider les poubelles et renouveler le linge si cela s'avère nécessaire. Les grosses souillures seront à la charge du client.

Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement, etc.) ne doivent pas être laissés dans les chambres ou dans les véhicules en stationnement, les hôtes déclinant toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.

Veiller à éteindre les lumières ou tout appareil consommateur d'énergie en quittant votre chambre ou une partie commune.

Respecter la tranquillité des autres hôtes en cas de retour tardif ou départ matinal.

**L'horaire du petit déjeuner : 8h00 – 10h30 (sauf arrangement spécifique).**

La chambre est mise à disposition à partir de 16h00 (ou plus tôt si les disponibilités le permettent), et jusqu'à 20h00, sauf arrivée tardive programmée. Vous devrez les libérer au plus tard à 11h00 le jour de votre départ.

Les enfants doivent toujours être sous la **responsabilité d'un adulte** (parents ou accompagnateur) à l'intérieur, dans le jardin et surtout à la piscine.

**La Piscine :** L'espace piscine est ouvert aux hôtes **de 10h à 12h et 15h30 à 18h**.

Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines familiales ouvertes aux hôtes dont l'objectif est d'éviter les accidents dont sont victimes les enfants et dans le but de permettre une utilisation harmonieuse, voici quelques recommandations :

- 1- Les propriétaires rappellent à leurs hôtes l'absence de surveillance de la piscine .
- 2- La piscine étant une piscine familiale, son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et aux personnes séjournant en chambre d'hôtes.
- 3 -Tout enfant de moins de 13 ans, non accompagné par un parent majeur, n'est autorisé à accéder à l'espace piscine. L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.
- 4- Tous jeux bruyants, tous jets d'objets sont interdits dans et autour de la piscine, plongeurs et saut depuis le bord ne sont pas recommandés. Il est interdit de monter sur le rouleau du volet roulant.
- 5- Les usagers de la piscine s'engagent à utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade, à ne pas y apporter de nourriture ou boisson.

Tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance "Responsabilité Civile défense et recours". Le propriétaire, sur manquements répétés à l'un de ces articles, peut retirer l'autorisation d'accès à l'espace piscine qu'il a préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.